

PARENTS ET COUPLES EN DIFFICULTÉ

*Améliorer
les relations familiales*

agissons
ensemble dans
le Territoire





RENOUER LE DIALOGUE AVEC SON ENFANT

« Il n'écoute rien »

« Il ne veut plus aller à l'école »

« Il m'insulte »

« J'ai peur qu'elle se drogue »

« Il menace de se suicider »

Manque de dialogue, chantage, provocation, agressivité... S'ils ne sont pas pris en compte assez tôt, ces problèmes peuvent déboucher sur des crises à répétitions. Quand les parents se sentent démunis et dépassés face à leurs enfants, il est parfois essentiel de prendre contact avec des professionnels.

Dialoguer et exposer ces problèmes est un premier pas pour comprendre les difficultés et rechercher des solutions.

À QUI S'ADRESSER ?

La *Cellule Enfance* propose une écoute et un dialogue autour des difficultés rencontrées par les enfants ou leurs parents. Elle évalue votre situation, vous conseille et vous oriente vers les professionnels en capacité d'offrir des solutions adaptées : travailleur familial, éducateur, assistante sociale, médecin...

Selon la nature des problèmes rencontrés, des solutions différentes peuvent être mises en place. Consultez le site :



TROUVER UNE SOLUTION À DES PROBLÈMES DE COUPLE, DES DIFFICULTÉS CONJUGALES

« *Mon compagnon a une maîtresse* »

« *J'ai peur qu'il me frappe* »

« *Ma femme souhaite avorter* »

« *Mon mari est alcoolique* »

Parfois, il est difficile de prendre une décision concernant sa vie relationnelle, affective, conjugale et familiale. Des professionnels peuvent vous aider à clarifier une situation de crise (violence, relation extraconjugale, IVG, deuil...) ou à surmonter des difficultés éducatives.

À QUI S'ADRESSER ?

Le Conseil conjugal et familial vous écoute et vous accompagne en toute neutralité. Des entretiens, confidentiels et gratuits, peuvent être menés de façon individuelle, en couple ou en famille.

Les motifs de consultation sont très divers et peuvent faire intervenir différents professionnels selon votre situation (conseillère conjugale et familiale, assistante sociale, infirmière...).



SURMONTER UN DIVORCE, UNE SÉPARATION DIFFICILE

« Comment se séparer sans nous quereller ? »

« Elle monte les enfants contre moi »

« Il se venge en ne payant pas la pension »

« Je suis parti de la maison et depuis, je n'arrive pas à voir mes enfants »

Un divorce ou une séparation engendre souvent des conséquences graves sur les relations entre les parents, avec les enfants ou même avec leurs grands-parents. Pour mieux vivre la séparation, vous pouvez vous faire aider pour favoriser le dialogue et éviter l'affrontement.

À QUI S'ADRESSER ?

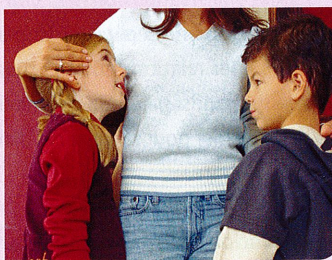
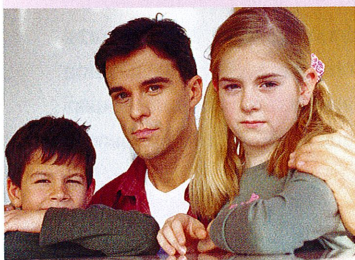
La médiation familiale permet de rechercher des accords satisfaisants pour vous et vos enfants et de recréer un dialogue avec l'aide d'un médiateur familial, tiers neutre et qualifié, qui vous accompagnera au cours d'entretiens confidentiels.

La médiation est une démarche volontaire, limitée dans le temps (de trois à huit entretiens). Le premier entretien est gratuit. Le coût des suivants est calculé en fonction de vos revenus selon un barème de la Caisse d'allocations familiales. Au terme de la médiation, les décisions prises conjointement sont formalisées dans une convention d'entente qui peut faire l'objet d'une homologation par un magistrat.



ÊTRE PARENTS, CE N'EST PAS TOUJOURS SIMPLE...

Problème au sein du couple, conflit entre parents et enfants, séparation difficile... Les difficultés relationnelles ou éducatives peuvent parfois compromettre l'équilibre et le fonctionnement de la cellule familiale. Lorsque les situations atteignent un certain stade, il devient compliqué de les résoudre seul. Il est donc essentiel d'en parler pour trouver des solutions.



UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS PEUT VOUS AIDER

Les professionnels du Conseil général peuvent vous aider à surmonter ces situations en vous apportant **une réponse personnalisée et adaptée**.

Selon les difficultés rencontrées, différents services peuvent être sollicités pour échanger, dialoguer, bénéficier d'un soutien ou de conseils.



Conseil général du Territoire de Belfort

Conseil conjugal et familial

Centre de prévention et d'éducation familiale

21, avenue Jean Jaurès • 90 000 Belfort

Tél. 03 84 28 17 12

Sur rendez-vous du lundi au vendredi

Médiation familiale

Centre 4 AS • Tour R8

Rue de l'As de carreau • 90 000 Belfort

Tél. 03 84 90 95 13

Sur rendez-vous

Cellule Enfance

Centre 4 AS • Tour R8

Rue de l'As de carreau • 90 000 Belfort

Tél. 03 84 90 95 34

Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Plus d'informations sur www.cg90.fr

Besoin d'aide pour clarifier votre situation ?

Les Points accueil solidarité du Conseil général répondent à vos interrogations et vous orientent auprès du service le plus adapté à votre situation. Pour connaître le Point accueil solidarité le plus proche de chez vous : Tél. 03 84 90 90 90



agissons
ensemble dans
le Territoire